

sur l'habitation, sur l'extension des prestations d'assurance-chômage, et la Chambre a étudié nombre d'autres questions en plus de consacrer certains jours aux mesures d'initiative parlementaire, sans compter les heures consacrées à l'étude des bills d'intérêt privé. Au moins, on ne peut pas dire que la Chambre a perdu son temps. Elle siège en séances régulières depuis plusieurs semaines et nous envisageons maintenant une prolongation des heures de séance.

Je suppose qu'on aurait pu présenter une certaine proposition législative, qu'on aurait pu la présenter avant une autre et que cela aurait pu se faire un peu plus tôt, mais pas beaucoup plus tôt. S'il en avait été ainsi, d'autres propositions législatives que bien des gens auraient considérées comme également importantes auraient été retardées. Autrement dit, je n'accepte pas du tout et je ne pense pas que les honorables députés qui siègent en face s'attendent sérieusement à ce que j'accepte l'idée qu'il y a eu du retard à présenter cette mesure législative. Et je doute que cela ait suscité beaucoup d'incertitude dans l'esprit de ceux qui s'occupent de Radio-Canada.

Ainsi que l'honorable député l'a signalé, le rapport de la Commission Fowler a été présenté au début du printemps de 1957. Je crois que c'était en février ou en mars. Le gouvernement de l'époque n'a pas à ce moment-là présenté de mesures législatives. C'était naturel parce que des élections devaient avoir lieu et le gouvernement avait décidé de retarder toute décision jusqu'après les élections. Ce gouvernement n'a pas été réélu et c'est nous qui avons été portés au pouvoir. Cependant, je pense bien que, si le gouvernement avait été réélu,—je suis pas mal certain de cela, bien que je n'en sois pas absolument sûr,—l'an dernier avec une bonne majorité, il aurait été porté à considérer la session comme la liquidation de la première partie de la session et, si les honorables députés qui siègent en face avaient formé un gouvernement l'été dernier, je doute qu'ils eussent présenté l'automne dernier des mesures législatives touchant la Société Radio-Canada. Je suis sûr qu'ils ne l'auraient pas fait s'ils avaient été reportés au pouvoir en état de minorité comme ce fut le cas pour nous, situation où ils n'auraient pas su combien de temps ils auraient pu exercer le pouvoir.

Le présent gouvernement a été élu l'an dernier dans des circonstances où il avait à liquider des mesures et des détails législatifs de la session précédente et, vu qu'il n'était pas en majorité, on ne s'attendait pas, je crois bien, que nous présentions des mesures législatives qui, de toute évidence, seraient controversées et d'une extrême importance et que

nous tâcherions alors de régler cette question-là.

Il ne peut être question de retard de la part du gouvernement dans cette affaire et le même délai serait survenu si les honorables députés qui siègent en face avaient été au pouvoir jusqu'à la convocation des Chambres le printemps dernier. Je crois avoir suffisamment traité cette question-là et je répète qu'à mon avis il n'y a pas eu de grand retard à ce sujet. De plus, je pense que c'est aussi l'avis de tous les honorables députés ici présents, quelle que soit l'attitude qu'ils jugeront bon d'adopter au moment de la mise aux voix.

C'est une question très importante dont je pourrais parler bien longtemps. Je pourrais prendre tout le temps à ma disposition pour traiter des points qu'on a soulevés, mais, comme je le disais, le moment ne me semble pas opportun. Je ne pense pas que les honorables députés qui siègent en face attendent de moi que je leur dise les mesures législatives que le gouvernement entend soumettre. Je ne pourrais pas le faire, même si je le voulais, cela étant contraire à tous les usages et à tous les principes généralement reconnus en matière législative. Le chef de l'opposition (M. Pearson) qui a soulevé la question,—et qui n'a d'ailleurs pas eu tort de le faire,—me permettra cependant de lui dire qu'on entend soumettre ces mesures législatives dès la présente session. J'espère d'ailleurs que cela se fera très bientôt.

Il s'agit ici d'un domaine où il n'est pas facile de légiférer. L'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) a eu raison de signaler les trois problèmes qui, selon lui, se posaient à cet égard. Pour moi, je voudrais bien qu'il n'y en ait que trois! Deux des problèmes évoqués par lui surgiront après le dépôt de la mesure législative, soit la question de la délivrance des permis et celle de la réglementation. Lorsqu'on désire mettre en vigueur un régime utile, qui s'écarte de ce qui s'est fait jusque-là, un grand nombre de difficultés apparaissent. Supposons,—c'est une simple hypothèse,—que le gouvernement décide de mettre sur pied un office indépendant de réglementation tel que celui que propose la Commission Fowler. Supposons en outre que l'on investisse cet office des pouvoirs exercés jusqu'ici par Radio-Canada. Le rédacteur chargé, à cet égard, de mettre au point des formules pratiques, aurait assurément du pain sur la planche. Quelle que soit la solution à laquelle puisse s'arrêter le gouvernement, elle ne va pas sans de nombreuses difficultés.

Peut-être ai-je tort de dire ce que je voudrais dire, encore que cette remarque me paraisse juste. Je suis bien persuadé que quelle que soit la nature de la mesure législative, quelle que soit la nature aussi des